

Burundi/1972 : La version relayée par les coresponsables du génocide

@rib News, 29/04/2011 Le génocide des Hutu du Burundi de 1972-1973. La version des responsables politiques, militaires et diplomatiques. -A travers quelques coupures de presse significatives-Par Perpétue Nshimirimana La lecture des quelques déclarations officielles faites les jours suivant le 29 avril 1972 pour expliquer les tueries en cours, installe une sensation de profonde perplexité. Ces justifications de la violence extrême, dans laquelle disparaissent des centaines de milliers de Burundais cette année-là et l'année suivante, constituent un stratagème inhumain, donc imprescriptible. Un mois après le déclenchement incompréhensible des violences, le journal « UBUMWE [1] » du 2 juin 1972 a annoncé livrer toute la vérité sur l'actualité dans un texte centré autour de quatre points : les faits, les auteurs, les complices.

La première découverte, la plus stupéfiante, est qu'aucun des articles et des commentaires ne sont signés [2]. Personne n'a donc endossé la responsabilité des textes remis à la presse pour publication. Aujourd'hui, personne ne connaît la provenance et l'identité des auteurs. Même le nom de l'imprimeur n'est mentionné nulle part dans ce journal. Ces textes officiels, sous couvert de l'anonymat, ne sont rien d'autre que des tracts. Une cellule parallèle sans nom ni visage, à l'initiative directe des responsables du génocide, a concocté des documents remis à la presse pour publication. Dès le départ, le fait de masquer l'identité des auteurs des articles est une préméditation destinée à brouiller les recherches. Les auteurs des articles et des crimes ont cherché ensemble à se dissimuler derrière l'anonymat avec la certitude de celui « ni vu, ni connu » ! Les mêmes informations données par voix officielle (mais de provenance inconnue) ont été diffusées par la « Voix de la Révolution », la radio nationale, comme le rapporte l'agence Reuters le 30 mai 1972. La même version des faits a été donnée par les représentations diplomatiques à l'étranger comme en témoigne la conférence de presse tenue à Bruxelles par l'ambassadeur du Burundi en Belgique à cette époque, M. Laurent Nzeyimana [3], le mardi après-midi 6 juin 1972. Par contre, celle tenue un mois auparavant, le 2 mai 1972, à Genève (Suisse) par l'agence Nsanze, représentant du Burundi aux Nations-Unies apportait un autre angle de vue sur la situation. En effet, pour lui, la responsabilité des événements incombe à des individus ou des intérêts privés qui ont financé l'opération dans le but de perpétuer un génocide, de prendre le pouvoir au Burundi, pour constituer une base arrière en vue d'un putsch contre le gouvernement de Kinshasa. (à l'ère) [4] A titre de rappel, le gouvernement avait été dissout le 29 avril 1972 et M. Arthémon Simbananiye nommé ambassadeur extraordinaire et ministre plénipotentiaire. « Le ministre-ambassadeur omnipotent devait gérer les massacres à l'intérieur du pays en même temps qu'il organisait la désinformation dans tous les pays et organismes où le Burundi avait une mission diplomatique, notamment à l'ONU. L'agence Nsanze faisait le relais à l'ONU et à l'OUA » [5] Un des rares noms cités est UBUMWE comme détenteur de la vérité officielle est celui de M. Bwakira Melchior [6]. Il est à noter précieusement : « Bwakira Melchior, Directeur Général du Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération Internationale a accordé une interview à ce sujet à des journalistes de la RTB (Radio Télévision Belge section Flamande). Cette interview donnait la version officielle des faits. Elle éclairait tout le monde (sauf ceux qui étaient de partis pris) sur les événements qui ont ensanglanté le pays » La version anonyme, relayée par les co-responsables du génocide [7] Arrêtons-nous un instant sur quelques éléments de cette « vérité » qui a vu environ trois cent mille Burundais ayant en commun le fait d'appartenir à l'ethnie Hutu disparaître en quelques mois. Voici le film des événements tel que donné par ce journal officiel UBUMWE du 2 juin 1972 : Les Faits. « C'était le 29 avril. Presque à la même heure (entre 7H00 et 8H30 du soir) des bandes d'environ 10.000 nationaux et étrangers, armés de machettes empoisonnées, de massues, d'armes automatiques et de Cocktail Molotov, déferlent sur le Burundi : au sud (Nyanza-Lac-Rumonge) à l'ouest (Bujumbura la capitale) au Centre (Kitega) et à l'Est (Cankuzo) » Quelques incohérences sont à relever. Le texte reste très vague car aucune indication précise n'est donnée sur l'identité de ces personnes venues en masse attaquer le Burundi. Qui sont-elles, à quel compte, la composition et les informations exactes sur ces dix mille personnes (burundais ou étrangers) ? Le chiffre avancé donne la représentation d'un contingent impressionnant qui s'est déplacé à travers les pays en passant par Nyanza-Lac, Rumonge, Bujumbura, Kitega), cette capacité de déploiement demande un minimum de logistique et de coordination. Qui en a assuré le commandement ? Le journal UBUMWE poursuit : « A Bujumbura, vers 8H30 plusieurs groupes de rebelles courent, près du Camp Muha, les antennes de la Voix de la Révolution. Deux officiers : Le Capitaine Kinyomvyi et le Lieutenant Ndayikeza qui étaient sortis du Mess des Officiers pour s'enquérir de ce qui se passait sont sauvagement mutilés à coups de machettes. Les forces de l'ordre interviennent. Une partie des criminels parviennent à s'enfuir vers la ville. Ils tuent les militaires et les civils qui rentrent vers le camp Muha et la banlieue de Musaga. Une dizaine de véhicules sont réduits en cendre » Encore une fois, toute une série d'approximations entourent toutes les informations avancées sur le déclenchement des hostilités dans la ville de Bujumbura. De quels « différents groupes de rebelles » s'agit-il ? Lequel d'entre eux coupe les antennes de la Voix de la Révolution ? Pendant ce temps celle-ci a-t-elle cessé d'émettre suite à cet acte ? La majorité des Burundais réfugiés dans l'île de l'information qu'à travers la radio des principaux messages de l'Etat adressés à la population. Existe-t-il une copie du communiqué de la Voix de la Révolution s'excusant de l'arrêt de l'émission involontaire suite à une panne de nature ? En 1972, la ville de Bujumbura était encore une très petite agglomération. Par quel endroit de la capitale une partie des criminels parvient-elle à fuir ? Nouvel extrait du journal UBUMWE : « Mais les groupes qui attaquent Bujumbura ne sont qu'un fragment d'un contingent de 4.600 personnes qui étaient encore occupés à massacrer les populations de la région de Nyanza-Lac et Rumonge et celles situées sur l'axe routier Bujumbura-Nyanza-Lac. D'autre part, plus de 3.000 rebelles envahissent par le Sud-Est en direction de Bururi. C'est dans cette région qu'ils établissent un véritable camp de retranchement et qu'ils plantent leur drapeau vert-rouge-vert. Les postes de Vyanda Makamba et Mabanda sont investis. Toujours vers les mêmes heures soit entre 7H et 8H30 du soir le poste de Cankuzo et l'Est du pays est assailli par une centaine de ces criminels mais ils sont rapidement tués par les forces de sécurité »

de la Brigade de Cankuzo. La ville de Kitega est également assiégée. C'est au cours de l'attaque de cette ville que Ntare V trouve la mort. « Le Pauvre roi du Burundi ! » La version officielle n'explique pas les raisons de la prise de ce pays de Charles Ndzizeye, Ntare V, le dernier roi du Burundi, en ce milieu d'année 1972. Le monarque a longtemps vécu à l'étranger, notamment à Lausanne en Suisse où il a fait ses études. Dans quelle circonstance se retrouve-t-il prisonnier à Kitega ? Des années ont passé, bien que tout n'ait pas encore été dit sur son assassinat, des informations sur les circonstances de sa mort commencent à circuler et n'ont absolument rien à voir avec la fable servie par les officiels burundais[8]. Aujourd'hui, il est indispensable de donner les détails sur cette mort et d'établir les responsabilités de chaque participant au drame. Si les officiels ont semblé s'indigner sur le triste sort du jeune roi et qu'ils n'avaient pas reproché à redouter liés aux circonstances de sa mort, pourquoi ne l'ont-ils pas enterré avec tous les honneurs dus au souverain ? Malgré les indignations de façade, un fait indubitable de l'époque est à noter. Le Roi Ntare V a été jeté dans une fosse commune et il y demeure jusqu'à aujourd'hui. Extrait du journal UBUMWE : « Dans toutes les régions assiégées, des groupes d'auto-défense civile composés de Hutu et de Tutsi se constituent sous l'égide du Parti des Mouvements démocratiques et secondent les forces de l'ordre qui ont fait preuve d'un courage remarquable. Neuf jours après le chef de l'Etat, le Colonel Micombero pouvait annoncer sur les antennes de la « Voix de la Révolution », la mort de la majorité de ces criminels et la mise en déroute de quelques débris restant de la rébellion. Dès lors que la rébellion a été mise en déroute, comment expliquer que les massacres des citoyens innocents se soient poursuivis jusqu'à la fin de 1973 ? » Extrait du journal UBUMWE : « Toutes ces bandes attaquent et massacrent de la même manière. Ils sont sous l'influence d'une drogue qui les met dans un état d'excitation destructrice aiguë. Ils sont convaincus qu'elles se transforment en eau en les atteignant. Dès lors le slogan qu'ils lancent : « Mayi Mayi » signifie « les balles ne sont que de l'eau ». Leur corps est couvert de tatouages et de scarifications destinés à protéger. » Concrètement, quelle drogue les mettait dans un état d'excitation destructrice aiguë ? Extrait du journal UBUMWE : « Très vite, il apparut que ces criminels ne massacraient pas indistinctement ; dans tous les postes et dans toutes les localités qu'ils assiégaient, ces brutes étaient guidées par les indicateurs qui leur désignaient toujours les victimes d'une même ethnie. Mais il est nécessaire, et aussi réconfortant, de constater que des nombreux Burundi qui n'étaient pas de l'ethnie à exterminer ont préféré mourir plutôt que d'assassiner leurs frères. D'autres ont été exécutés par les équipes de volontaires chargés d'inhumer les corps des victimes porte-à-portée de 50 à 100 mètres. Le nombre de morts sans parler des disparus et des fugitifs en Tanzanie et au Zaïre. » Selon cette version officielle, puisque les attaques ont eu lieu simultanément dans quatre coins du pays, qui sont précisément les indicateurs chargés de guider ces rebelles dans les différentes villes à Bujumbura, Rumonge-Nyanza-Lac, Cankuzo, Kitega ? Extrait du journal UBUMWE : « Toute les autorités administratives de Bururi : Commissaires d'Arrondissement, Administrateurs communaux Procureurs de la République Substituts Médécins Comptables ; en tout 40 personnes furent tuées après avoir été ignominieusement mutilées sans compter leurs femmes et leurs enfants. » Une nouvelle fois, des affirmations gratuites sans aucune indication précise ni vérifiable sont présentées comme fiables. Si les officiels admettent qu'entre quarante personnes (soit toutes les autorités administratives de Bururi) ont trouvé la mort, de quelle manière sont-elles mortes ? Les quarante neuf mille, neuf cent soixante (49.960) autres victimes admises par le gouvernement ? D'où étaient-elles originaires ? Le journal officiel parle ensuite de l'existence de nombreux tracts distribués dans la région de Rumonge. La traduction d'un de ces documents est livrée au public. Par définition, un tract ne porte aucune signature. N'importe qui peut en être l'auteur ! Les auteurs. Extrait du journal UBUMWE : « D'autre part, une carte saisie d'un des chefs des rebelles, l'ex-Ministre des Télécommunications M. Bubiriza Pascal est sans équivoque. Toutes les régions à prédominance Tutsi étaient hachurées. Lui-même devait déclarer devant le Parquet que c'est dans ces zones que les massacres devaient s'opérer. » Si M. Pascal Bubiriza[9], a été désigné par le pouvoir de Micombero comme chef des « rebelles », les Burundais ont le droit de savoir le bien fondé de tous les éléments d'accusation. Quel avait-il exactement avec ces « rebelles » ? C'est une des rares personnes qui, apparemment, s'est retrouvé devant un tribunal en 1972. Qu'a-t-il dit exactement ? Dans quelles conditions a-t-il fait des aveux ? Spontanément ou extorqué suite à des actes de torture ? A-t-il eu droit à un avocat pour sa défense face à des accusations si graves ? En attendant que les officiels burundais ont présenté à « les propos prêtés à un ex-culteur » dans des circonstances obscures comme vérité sans faille. Les minutes du procès devraient être accessibles au public pour aider les Burundais en général et sa famille, en particulier, à comprendre le rôle du ministre dans la rébellion. Même la photo de M. Pascal Bubiriza publiée dans ce même journal UBUMWE et dans un numéro du journal Ndongozi de la même époque ne rend pas du tout crédible les faits qui lui sont reprochés. On se serait attendu à le voir pris en flagrant délit, entouré de « rebelles ». Bien au contraire, c'est un homme en costume-cravate, assis dans son bureau, plume à la main, l'image des plus classiques d'un haut fonctionnaire. Extrait du journal UBUMWE : « Environ 25.000 personnes nationales et étrangères, surtout multinationales s'étaient entraînées en dehors du Burundi au maniement des armes et aux actions de sabotage. Les participants étaient liés par le serment de ne jamais trahir quoi qu'il arrive. » Dans quels pays, en dehors du Burundi, vingt-cinq mille personnes se sont-elles entraînées ? Qui les a entraînés et quels moyens ont été mis à leur disposition ? Quel est ce pays étranger, voisin du Burundi, qui était prêt à être accusé de facilitateur de l'invasion du Burundi par conséquent de base arrière pour les combattants ? Certainement pas, le Zaïre et la Tanzanie, puisque les deux pays se trouvent parmi ceux à qui les officiels burundais ont pris soin de confier la vérité comme le montre cet extrait du journal UBUMWE : « Que s'est-il passé dans notre pays ? Nous allons exposer en détail à nos amis et frères qui ont volé notre secours. Au Président Mobutu Sese Seko et à son grand peuple zairois qui nous ont accordé une aide militaire en hommes et en matériel et un appui logistique important. Au Président Julius Nyerere et à son grand peuple tanzanien qui nous ont fourni une aide militaire très appréciable. Au Vice-Président de la République de Somalie et au Secrétaire Général de l'OUA qui sont venus nous voir pour nous assurer de leur solidarité agissante. A tous les chefs d'Etats et aux mouvements africains qui ont envoyé au Président de la République, le Colonel Michel Micombero au peuple du Burundi des messages de sympathie et de soutien. » L'autre pays qui a apporté une aide substantielle aux

autorités burundaises est la Chine[10]. L'information est donnée par l'Ambassade du Burundi en Belgique dans son « Bulletin des nouvelles du Burundi » N°14 de juillet-août 1972 qui précise: « L'Ambassadeur de la République Populaire de Chine au Burundi Mr. Cheng Feng, a remis ce mardi 27 juin 1972 au gouvernement du Burundi représenté par M. Clément Kidomo, Directeur Général la Maison du Parti une aide appréciable représentant 204.690 tonnes de haricots et de riz. Rappelons que cette aide n'est qu'une partie, l'autre étant attendue incessamment » Les complices. Extrait du journal UBUMWEA : « Des liaisons étaient établies avec d'autres criminels résidant au Burundi correspondants collectaient toutes les deux semaines des fonds de soutien. C'est leur domicile que furent saisies des caisses de drogue (opium, etc.), des armes automatiques et des machettes. Des sommes importantes (près de 50 millions de nos francs) furent également saisies chez les dirigeants Burundi du mouvement ainsi que des listes noires des autorités administratives à exterminer » Qui sont ces correspondants et qui ces fonds sont-ils demandés ? Aux domiciles de qui ces caisses de drogues, d'armes automatiques et de machettes ont-elles été saisies ? Dans quelles coupures les près de cinquante millions de francs burundais ont-ils été distribués ? Toutes les indications manifestées dans l'implication dans la « Rébellion » constituent de très importantes pièces à conviction. Qui les a récupérées et devenues ? Pourquoi les officiels burundais n'ont pas exposés au regard de tous les Burundais et tous les amis du Burundi, la capture des preuves utilisées pour l'invasion de leur pays ? Extrait du journal UBUMWEA : « Le jour de l'initiation des soirées dansantes étaient organisées sur l'ensemble du pays et jusque dans les plus petits postes à l'initiative des chefs du mouvement et cela dans le but d'exterminer facilement tous les Tutsi, ainsi rassemblés » Dans quels endroits exactement ces soirées ont été organisées ? Dans les chefs-lieux de province ? Et dans quelles autres petites localités ? Qui étaient les principaux animateurs de ces soirées ? Que veut dire une soirée dansante pour les burundais ? Qui a lancé les invitations ? Extrait du journal UBUMWEA : « Voilà la vérité nue et effroyable. Mais malgré la mort dans des conditions atroces de milliers d'innocents, les Pouvoirs publics n'ont pas appliqué la loi du talion, Notre pays, de culture humaniste sociale sait que la responsabilité est individuelle. Seuls les coupables ont été châtiés » Mensonges, de mensonges ! Au nom de ces lâches, qui ne reposent sur aucun élément sérieux, sur aucune enquête, trois cent mille Burundais ayant en commun le fait d'appartenir à l'ethnie Hutu ont disparu. Méthodiquement, le pouvoir de Michel Micombero les a fait disparaître grappe par grappe, puis, un à un. Dans l'administration, dans les différents ministères, les fonctionnaires, les commerçants, les religieux, les étudiants de l'université, les élèves des écoles secondaires, paysans sur les collines etc. la répression a été féroce du 29 avril 1972 à la fin de l'année 1973. Pascal Buhirirwa parmi les premières personnalités en vue à succomber au génocide des Hutu de 1972-1973. Au nom de ces lâches, les chefs de zone des différents quartiers de la ville de Bujumbura de Nyakabiga, Bwiza, Buyenzi, Kamenge, Kinama, Cibitoke, Ngagara, Musaga ont facilité l'arrestation et la disparition des Hutu vivant dans ces quartiers sur simple dénonciation ou convoitise de leur biens. Au nom de ces lâches, les gouverneurs militaires des différentes provinces ont accompli la même tâche en simultanément avec les rafles de la ville de Bujumbura. Au nom de ces lâches, un pillage systématique des biens appartenant à ces disparus a été organisé à commencer par les biens meubles et immeubles jusqu'aux objets personnels à la valeur uniquement affective. Nombreux de ces pillards ont fait grandir leurs propres enfants dans des biens qui ne leur appartenaient pas. Cette spoliation suivie d'usurpation en tout genre dure depuis trente neuf ans sans remise en cause morale de la part des profiteurs. En parcourant les articles de la revue UBUMWEA, l'autre découverte terrifiante révèle la cruauté des acteurs du génocide de 1972. Pour endormir la conscience des gens empêcher de saisir la nature du danger autour d'eux, une campagne de « pacification » a été lancée sur l'étendue du pays. Par exemple, le lundi 29 mai 1972, au cours d'un meeting tenu à 14 heures sur le terrain de football Quartier 3 à l'initiative de l'OCAF réunissant les habitants de ce quartier et ceux de Kinama, Kamenge et Cibitoke, le Gouverneur militaire de Bujumbura, le Commandant Ndikumana Gabriel a indiqué comme le montre cet extrait du journal UBUMWEA du 2 juin : « Aujourd'hui, chers compatriotes, je vous amène la paix, tout le pays est dans la paix. Les gens qui racontent ce qu'ils ne savent pas, il ne faut pas les écouter, écoutez plutôt la radio et lisez les journaux officiels pour connaître toute la vérité » En connaissance de cause, ce gouverneur avait l'assurance que les massacres systématiques contre les populations Hutu n'étaient qu'un de leur devoir. Par contre, les indignations et les descriptions des massacres par la presse internationale commençaient à agacer quelques personnes influentes de l'entourage du président Micombero. A ce propos, il fallait stopper toute tentative de la presse étrangère d'en faire une lecture autre que celle de leur volonté. Egalement, il fallait continuer de tuer dans le calme sans s'inquiéter de soupçonner chez les prochaines victimes Hutu, ni chez les curieux et autres témoins. L'opération a réussi. Deux semaines auparavant, dans un numéro spécial du « UBUMWEA » du 16 mai 1972 dont les articles ne portent pas de signature, le Lieutenant-Colonel Thomas Ndabemeye, Commandant en Chef des Forces Armées Burundaises, avait fait le point de la situation. Des affirmations sorties de nulle part, sans la moindre preuve et destinées à émouvoir les Burundais et les amis des Burundais. Le journal conclut : « En se basant sur un chiffre approximatif des réfugiés gravitant autour de 500.000 et compte tenu que ces malheureux sont pratiquement sans abris, ne disposant pas de vivre et que parmi eux, nombreux sont ceux qui sont blessés, sans oublier beaucoup d'enfants, le Gouvernement Burundais sollicite de la part des gouvernements amis, une aide et assistance, pour faire face à cette situation inattendue. Le Gouvernement souhaiterait recevoir une aide : en vivre, en médicaments, et en vêtements. Le Burundi remercie l'avance les Missions diplomatiques et consulaires pour le secours qu'ils prêtent aux populations sinistrées. D'autre part, le gouvernement a ouvert un compte où les nationaux ou étrangers qui veulent venir en aide pour ces régions sinistrées pourront verser leur contribution. Le numéro du compte est 6486, Banque Commerciale du Burundi » Les cinq cent mille (500.000) réfugiés dont parle le journal, desquels s'agissait-il ? Des réfugiés intérieurs ou ceux qui avaient traversé les frontières burundaises pour se mettre à l'étranger ? Le premier cas de figure semble le plus probable, les réfugiés en dehors du Burundi n'étant plus dans la préoccupation première du pays d'origine. Pour ce qui concerne les réfugiés de l'intérieur du pays, à quel endroit du Burundi la population deux fois plus grande que celle de la capitale, Bujumbura, a-t-elle été regroupée ? Quelles ont été les infrastructures utilisées et la prise en charge adéquate dans ce genre de situation ? Qui était chargé de gérer le compte

ouvert à la Banque Commerciale du Burundi ? Quel montant a-t-elle versé, par qui, en faveur de quels bénéficiaires, est très étonnant que ces personnes ne se soient pas manifestées pour geindre des brutalités de 1972 et le plus curieux, pour exprimer leurs remerciements pour ce geste magnanime posé pour les sortir des difficultés de l'infortune et de la précarité ! Qui sont les réels bénéficiaires de la générosité et pourquoi tant de discrétion autour d'une conciliation annoncée ? grand coup de communiqué semble être un leurre pour faire croire momentanément à l'aboutissement de la résolution. Quelques acteurs et bénéficiaires du génocide des Hutu de 1972-1973 vivent encore paisiblement aux côtés de leurs nombreuses victimes. Le temps est arrivé pour eux de répondre aux questions et assumer leur responsabilité dans le déclenchement de la tragédie. Ils doivent s'attendre à faire face à la justice pour tous les crimes commis en cette période. Perpétue Nshimirimana Lausanne (Suisse), le 29 avril 2011. [1] Hebdomadaire en langue française. (Le reste des indications est à préciser par les créateurs à l'origine de ce journal) [2] Pour avoir travaillé de 1985 à 1993 à la Radio Télévision Nationale du Burundi (RNTB), cette découverte m'a rappelé les curieuses pratiques observées lors de certains grands faits marquants du pays. A titre d'exemple, au coup d'État du major Pierre Buyoya renverser le président Jean-Baptiste Bagaza le 03 septembre 1987, j'ai été choisie avec d'autres journalistes en nombre de préparer des éditoriaux à radiodiffuser dans la campagne de dénigrement du régime d'État. Il fallait montrer qu'une décennie de régime de Bagaza a été caractérisée par le népotisme, la corruption, l'injustice, les tournements de deniers publics etc. Les textes que mes confrères et moi avons préparés, selon les directives données par le directeur général oral de la radio de l'époque, M. Donatien Nahimana, ont été simplement mis de côté. A la place, sans nous d'autres textes prêts à être radiodiffusés ont été apportés à la rédaction. C'est à ce moment-là que j'ai été dans une cellule parallèle efficace chargée de faire le travail confié auparavant à des professionnels. Un laboratoire inconnu assurait de l'exactitude des idées que le nouveau régime entendait transmettre. Le principal contenu des articles du journal UBUMWE du 2 juin 1972 relève exactement de cette démarche. [3] Le Monde, 8 juin 1972 [4] Birame Ndiaye : L'Année Africaine 1972. [5] Source : Augustin Nsanze. Le Burundi contemporain. L'Etat-nation en question (1956-2000) L'Harmattan. p.219 [6] Ministre des Télécommunications et de l'Aéronautique dans le gouvernement nommé le 1er juin 1972. [7] Elle sera assumée collectivement par l'Etat représenté par son gouvernement, en particulier son ministre de l'information, dans une publication ultérieure intitulée « Livre blanc sur les événements survenus au mois d'avril et mai 1972. » Bujumbura: Ministère de l'Information, Commission du Burundi aux Nations Unies, New York, 6 juin 1972. [8] Des indications ont été réunies par la radio Publique Africaine (R.P.A). D'autres témoignages existent. [9] Né en 1932 à Rugazi, il avait fréquenté, exceptionnellement pour un Hutu, la section administrative au Groupe Scolaire d'Astruc (Butare, Rwanda). En 1963, sous le gouvernement Ngendandumwe, il devient Ministre de l'Intérieur. Sous le Premier ministre Nyamoya, il fut nommé Ambassadeur au Congo (Zaire). De 1965 à 1967, il était ambassadeur en Ethiopie. Il devint ensuite Ministre des Communications. Source : Laurent Kavakure. Le conflit burundais II. La tragédie de 1972. Editions du Centre Ubuntu. Octobre 2002. p.223 [10] Six mois auparavant, le 1er janvier 1972, à la demande du gouvernement chinois, une délégation burundaise était en visite officielle en Chine. Chef de mission : Artémon Simbananiye, ministre des affaires étrangères, de la coopération et du plan. Membres de la délégation : Major Rwuri, chef d'État major (CGS) de l'armée et membre du Conseil suprême de la République, Protais Mangona, ambassadeur Burundi en Tanzanie, Pascal Kabura, directeur général des cultures industrielles du Burundi, Philippe Minani, avocat à la cour d'appel, Capitaine Bagaza, Jérôme Ndikuriyo, officiel du département du protocole au Ministère des affaires étrangères. Accueillis par un officiel du Ministère des Affaires étrangères et le Vice-Chef d'État major de l'armée chinoise Source : archives du Quotidien du Peuple.